



**UNION DEPARTEMENTALE**

**C.G.T. DE LA SARTHE**

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS  
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00  
e-mail : [ud-cgt72@wanadoo.fr](mailto:ud-cgt72@wanadoo.fr)



Le Mans, lundi 23 novembre 2020

## **Communiqué de presse :**

# **Projet de loi de “Sécurité Globale” : Exigeons l’abandon de ce texte liberticide !**

Alors que des milliers de manifestants se sont mobilisés ce week-end contre le projet de loi dit de « sécurité globale », l'UD CGT Sarthe réaffirme son opposition à un texte liberticide marqué par un autoritarisme grandissant du gouvernement. Remettre en cause les libertés publiques est le moyen qu'a trouvé le gouvernement pour se prémunir d'une seconde vague sociale, après la première liée à notre opposition à la réforme des retraites par points.

Pour l'UD CGT Sarthe, le gouvernement doit retirer purement et simplement ce texte !

L'article 24, adopté par l'Assemblée Nationale vendredi soir, prévoit de punir « *d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende* » le fait de diffuser des images non floutées d'un policier ou d'un militaire « *dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique* ».

Derrière cet article il y a la volonté de restreindre le droit d'informer, un avis partagé par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU qui rappelle que « L'information du public et la publication d'images et d'enregistrements relatifs à des interventions de police sont non seulement essentiels pour le respect du droit à l'information, mais elles sont en outre légitimes dans le cadre du contrôle démocratique des institutions publiques ».

La liberté d'informer n'est pas la seule à être menacée par cette proposition de loi qui élargit également la possibilité pour la police d'avoir recours aux caméras piétons (article 21) ou aux caméras « aéroportées », installées sur des drones. Elles seraient utilisées, entre autres, lors des manifestations, pouvant dissuader certain-e-s d'y participer (article 22).

Ce texte renforce aussi la sécurité privée par un transfert des fonctions régaliennes de l'Etat vers les polices municipales. En effet, celles qui compteraient plus de 20 agents disposeraient de pouvoirs de polices judiciaires dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans. L'UD CGT Sarthe s'oppose à cette dérive qui remettrait en cause l'égalité de traitement des citoyens en matière de sécurité publique car chaque commune pourrait, en fonction de ses moyens et de sa volonté politique, organiser sa propre police municipale

Plutôt que de renforcer son autoritarisme, le gouvernement ferait bien mieux d'être plus ferme envers les entreprises et les grands groupes industriels qui se gavent d'argent public tout en pratiquant des restructurations et des délocalisations mortifères pour l'emploi.

L'UD CGT Sarthe appelle à se mobiliser sous toutes les formes pour exiger le retrait de ce texte, imposer des mesures de progrès social et de renforcement des libertés publiques.